



Bernache du Canada

(*Branta canadensis*)

Gestion des populations de Bernache du Canada en régions Centre et Ile-de-France

Office national de la chasse et de la faune sauvage – Délégation interrégionale Centre-Ile de France

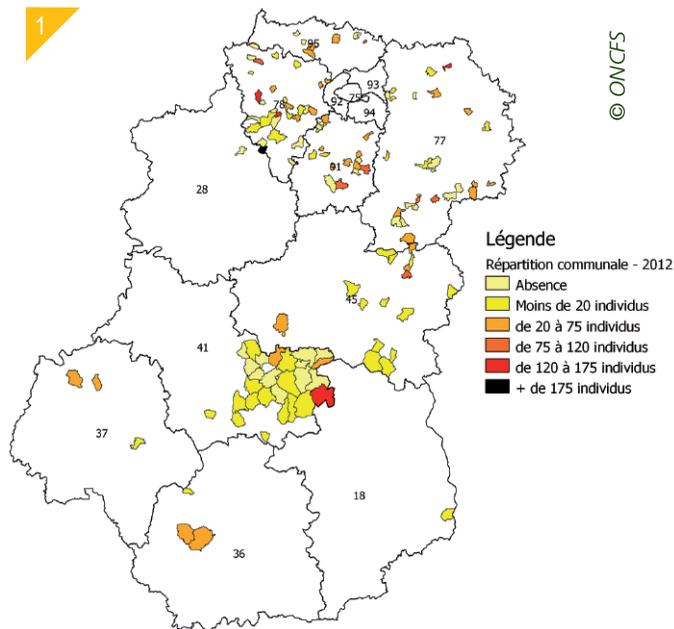
- Établissement public sous la double tutelle des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture.
- Missions dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, notamment la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse, études et recherches sur la faune sauvage et ses habitats.
- La délégation interrégionale Centre – Ile-de-France regroupe 119 agents répartis en six services départementaux (Centre) et deux services interdépartementaux (Ile-de-France) et à la délégation interrégionale.
- Contact : délégation interrégionale Centre Ile-de-France - dr.centre-iledefrance@oncfs.gouv.fr.

Site d'intervention

- En régions Centre et Ile-de-France, les premières observations en nature de Bernache du Canada datent respectivement de 1976 et 1985 et proviennent d'oiseaux échappés de parcs de loisirs ou de domaines de particuliers.
- L'espèce s'est installée dans les zones humides naturelles et artificielles des deux régions, notamment sur la base de loisir et la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que sur la base de loisir de Cergy-Pontoise où des actions de régulation ont été menées en été en réponse à la pollution des eaux de baignade liée en partie à l'augmentation des effectifs de Bernache du Canada.
- La région Centre accueille plus de 5 % des zones humides sur le territoire métropolitain, concentrées en Brenne (1 300 étangs) et en Sologne (3 000 étangs). La colonisation de ces zones par la Bernache du Canada peut poser des problèmes de dégradation des milieux et de compétition avec les espèces autochtones.

Nuisances et enjeux

- **Impacts sur les espèces autochtones**
 - Hybridation avec la Bernache nonette, espèce protégée, et l'Oie cendrée (dix cas recensés en 2012 en régions Centre et Ile-de-France).



SIS - DR CDF - 07/2012

1- Dénombrement hivernal de la Bernache du Canada en régions Centre et Ile-de-France.

Impacts sur le milieu

- Dégradation des milieux par piétinement (berges et roselières).
- Eutrophisation de certains plans d'eau par apports importants de nutriment par ses déjections.

Impacts sur les activités humaines et risques sanitaires

- Pollution des eaux de baignade, dommages sur prairies surpâturées, souillure par les déjections d'espaces publics.
- Ces nuisances ont nécessité des interventions rapides de l'ONCFS à la demande des autorités préfectorales, par le biais du contrôle des effectifs et d'un suivi des populations par dénombrement hivernal.

Interventions

■ Suivi des populations par dénombrements hivernaux

- Des dénombrements annuels de l'espèce sur les sites d'hivernage connus sont effectués depuis 2006. Le comptage est réalisé durant la période précédant la

© ONCFS

dispersion des individus à la recherche de leur site de reproduction.

■ Les populations de Bernache du Canada ont été recensées sur 10 départements des deux régions Centre et Ile-de-France, en commençant par les communes où l'espèce était connue des agents de l'ONCFS, puis en étendant les recherches sur de nouvelles communes où la Bernache avait été signalée.

■ En 2013, la Bernache du Canada a été recensée sur 140 communes et 3 397 individus ont été dénombrés. La région Ile-de-France concentre 70 % des effectifs.

■ Ce suivi annuel permet d'observer une importante augmentation des effectifs à partir de 2010 en Ile-de-France et une apparente stabilité des effectifs pour la région Centre.

■ Actions de régulation

■ En parallèle aux dénombrements, des actions de régulation ont été mises en place par l'ONCFS à partir de 2007 pour contenir les populations. Depuis 2011, suite à une circulaire ministérielle, ces actions de régulation sont réalisées par l'ONCFS en priorité sur les espaces naturels protégés.

■ Plusieurs méthodes de régulation peuvent être employées. Ces techniques sont complémentaires et doivent être adaptées en fonction du contexte d'intervention.

■ Stérilisation des œufs :

- vaporiser sur les œufs de la glycérine ou du formol ;
- secouer les œufs pour détruire la membrane interne ;
- percer les œufs avec une pointe.

■ Les deux premières méthodes évitent le pourrissement de l'œuf et évitent une nouvelle tentative de reproduction. Pour être efficace, il est nécessaire de prospecter de façon systématique les sites et de détruire au moins 80% des œufs et ceci pendant plusieurs années.

■ Tir au fusil ou à la carabine :

- prélèvement, encadré par l'ONCFS et autorisé par arrêté préfectoral, tout au long de l'année, des adultes et subadultes à l'aide d'armes à feu (fusil à canons lisses ou carabine de calibre 222 Rem) ;
- technique efficace qui diminue durablement les effectifs de Bernache du Canada, mais qui nécessite la présence de personnes qualifiées et qui doit prendre en compte les mesures de sécurité et l'impact des tirs sur d'autres espèces.

■ Capture au filet :

- capture sur les lieux de gagnage, à l'aide de filet (mailles 5 x 5 cm), des individus effectuant leur mue post-nuptiale, alors inaptes au vol ;
- dispositif ne ciblant qu'une partie de la population et nécessitant une grande technicité, mais permettant la capture d'un grand nombre d'individus en un temps limité.

Résultats et bilan

■ Résultats

■ Cette première expérience de régulation montre que pour avoir un impact réel sur la Bernache du Canada, il est nécessaire d'avoir une approche stratégique globale, portant à la fois sur la maîtrise de la dispersion de la population et sur l'éradication des noyaux reproducteurs.

■ La régulation par tir s'est montrée très efficace sur des sites localisés présentant de faibles capacités de dispersion. Sur les autres sites comme les réseaux de zones humides, la combinaison des trois techniques est indispensable pour limiter l'expansion de l'espèce. Afin d'obtenir un résultat significatif, les mesures de régulation doivent être maintenues sur le long terme.



2- Bernaches du Canada.
3- Bernaches regroupées sur cultures.
4- Hybride Bernache du Canada et Oie de Guinée.
5- Stérilisation d'œufs de Bernache du Canada par perçage.
6- 7- Opération de régulation par tir.



■ Bilan et coûts

- Le tableau ci-dessous présente à titre d'exemple le bilan de l'année 2011.

Synthèse des actions de régulation et bilan humain (homme/jour) pour l'année 2011.

Régulation 2011	Adultes	Jeunes	Œufs	Total	Jours/agent
Loiret	189	22	317	528	10
Cher	25			25	0 (autorisations particuliers)
Indre-et-Loire	Pas de régulation en 2011				0
Loir-et-Cher	121	36	112	269	25
Indre	Pas de régulation en 2011				0
Eure-et-Loir	50	0	0	50	6
Yvelines	47	3	262	312	25
Essonne	97	6	119	222	38
Val d'Oise	0	0	132	132	2
Seine-et-Marne	179	0	82	261	18
TOTAL	683	67	1 024	1 799	124



8- Sensibilisation sur la problématique de la Bernache du Canada lors d'une manifestation grand public.

Sensibilisation et valorisation des actions

- Les opérations de régulation de Bernache du Canada en région Centre et Ile-de-France ont fait l'objet de deux publications dans la revue Faune sauvage du premier trimestre 2011, qui a consacré un dossier à cette espèce. Un rapport et une cartographie sur sa situation sont produits chaque année par la délégation interrégionale de l'ONCFS.
- La problématique de la Bernache du Canada a également été exposée lors de différentes manifestations grand public (salon de l'agriculture, etc.).

Perspectives

- Ces actions mobilisent un nombre important de jours/agents sur le terrain, ce qui représente un coût économique non négligeable pour les services de l'ONCFS.
- Le classement de la Bernache du Canada en tant qu'espèce nuisible et chassable doit permettre de diminuer les effectifs à moindre coût, mais ces actions doivent être accompagnées d'autres mesures de régulation, notamment dans les zones où la chasse n'est pas possible (parcs, aires de loisir, espaces naturels protégés).
- Il faut également intégrer le risque de dispersion des populations lors des opérations de destruction, particulièrement dans les zones humides comme la Sologne, la vallée du Loing ou la Brenne.

Rappel sur la réglementation

- Espèce animale interdite d'introduction dans le milieu naturel (arrêté ministériel du 30 juillet 2010).
- Espèce chassable jusqu'en février 2015 (arrêté ministériel du 23 décembre 2011).
- Espèce classée nuisible sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Rédaction : Emmanuelle Sarat, Comité français de l'UICN

Pour en savoir plus

- Délégation interrégionale Centre Ile de France : www.oncfs.gouv.fr
- Première version publiée dans : Sarat E. (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128 pp.
- Fouque C., Schricke V., David Y., Serre D. 2011. La Bernache du Canada : une espèce exotique devenue envahissante. Diagnostic, plan de lutte et régulation. Faune Sauvage, 290 : 18-31.
- ONCFS, délégation interrégionale Centre-Ile de France. 2012. La Bernache du Canada en régions Centre et Ile-de-France : expérience de suivi et de gestion des populations 2011-2012. Office national de la chasse et de la faune sauvage. 15 pp.